



Québec, le 12 février 2025

Monsieur Félix-Antoine Langlois
Chargé de projet
Ville de Sainte-Anne-des-Monts
6, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A1

**Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de protection des
berges contre l'érosion côtière à Sainte-Anne-des-Monts par la Ville
de Sainte-Anne-des-Monts**
(Dossier 3211-02-349)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux pour le projet de protection des berges contre l'érosion côtière à Sainte-Anne-des-Monts par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a été tenue entre le 25 décembre 2024 et le 24 janvier 2025, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

Ian Courtemanche